

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2022

Le 10 septembre 2022 à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Secrétaire de séance : Mélanie COT

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2022 ;
- Débat PADD ;
- Délibération : Choix du bureau d'études architecte ;
- Délibération : Remplacement du délégué SMDEA ;
- Délibération : Remplacement du délégué suppléant au SDE09 ;
- SPECTOM : Bacs jaunes et aménagement des emplacements collectifs ;
- Délibération travaux à venir ;
- Budget 2022 : Dépenses à engager ;
- Projet Castex centre : information ;
- Demande de subvention : projet à venir ;
- Adressage postale ;
- Informations:
 - o Projet Educatif de Territoire
 - o Téléphonie mobile
 - o Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
 - o Retour sur le repas de la mairie offert aux habitants
 - o Enquête Publique
- Point : actions à mener ;
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Madame Mélanie COT est désignée secrétaire de séance.

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2022

Madame La Maire donne lecture du compte rendu de séance du 18 juin 2022 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.
Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Débat PADD

Madame la Maire et Madame Mélanie COT, Première Adjointe/référente PLUI, présentent le PADD élaboré dans le cadre de la révision du PLUI.

Elles proposent au Conseil de débattre sur ce rapport.

Elles informent également le Conseil Municipal des dates de réunions publiques et des référents PLUI afférentes.

Elles informent le Conseil Municipal des démarches et rencontres autour de ce projet menée auprès des habitants.

Délibération : choix du bureau d'études architecte

Fin juin, Madame la Maire a transmis à 5 cabinets d'architectes le cahier des charges relatif au schéma directeur du cœur de bourg et l'étude de faisabilité de la maison de la motte féodale. Les dossiers de candidature étaient à renvoyer pour le 12 août.

3 cabinets ont décliné l'offre en lien avec des engagements professionnels déjà importants. Le cabinet « Architecture et paysage » a pris contact téléphonique avec la mairie. Le cabinet s'est montré intéressé par la globalité et frugalité du projet. Cependant, il n'a pas pu répondre dans les temps à la candidature. Ils ont toutefois pris note des échéances ultérieures et renouvelé leur intérêt.

Le cabinet d'architecture « Pyrène architecture » a rencontré la municipalité pour, à la fois, échanger sur le projet, évoquer son idéologie cadre, mais aussi pour visualiser concrètement les lieux. Il a répondu à l'offre en association avec « Horizon Paysage et Urbanisme » pour la partie d'aménagements paysagers.

Madame la Maire présente l'offre aux Conseillers Municipaux.

Madame la Maire, la Communauté de Communes et l'EPFO ont étudié cette offre lors de la réunion dédiée du 31 août. Chaque partie pointe une étude de qualité et est favorable à l'acceptation de cette dernière sans nécessité de renouveler une demande à d'autres cabinets afin d'avoir un comparatif.

Par ailleurs, la temporalité contrainte du rendu de l'étude de faisabilité, avant la fin de l'année, délai nécessaire aux demandes de subventions 2023, est également à prendre en compte.

Madame la Maire précise que cette étude est cofinancée à 50% par l'EPFO et 20% par le Conseil Départemental de l'Ariège.

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal l'acceptation de l'offre de « Pyrène Architecture » et « Horizon Paysage & Urbanisme », et la proposition d'option « réunion de concertation avec ateliers » est débattu.

Les plans de financement possibles, selon option ou non, sont les suivant :

Sans l'option « réunion de concertation » :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant	Description	Montant
Schéma directeur du centre bourg et faisabilité de la maison de la motte féodale	21 725 € HT	EPFO – 50%	10 862.50 €
		CD09 – 20%	4 345.00 €
		Mairie de Castex – 30%	6 517.50 €
TOTAL	21 725 € HT	TOTAL	21 725.00 €

Avec l'option « réunion de concertation » :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant	Description	Montant
Schéma directeur du centre bourg et faisabilité de la maison de la motte féodale et option réunion de concertation	23 375 € HT	EPFO – 50%	11 687.50 €
		CD09 – 20%	4 675.00 €
		Mairie de Castex – 30%	7 012.50 €
TOTAL	23 375 € HT	TOTAL	23 375.00 €

La commune a budgété 5000 € de frais d'étude dans son budget prévisionnel. Une demande exceptionnelle de subvention à hauteur de 10% auprès de la préfecture a été réalisée menée à hauteur de 10 % mais ne peut être accordée. Les études de faisabilité ne font pas partis des projets éligibles à la DETR. Le budget communal devra donc faire l'objet d'une décision modificative.

Le Conseil Municipal choisit de valider l'offre de « Pyrène architecture/Horizon Paysage&Urbanisme » option concertation publique incluse selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant	Description	Montant
Schéma directeur du centre bourg et faisabilité de la maison de la motte féodale et option réunion de concertation	23 375 € HT	EPFO – 50%	11 687.50 €
		CD09 – 20%	4 675.00 €
		Mairie de Castex – 30%	7 012.50 €
TOTAL	23 375 € HT	TOTAL	23 375.00 €

Une décision modificative du budget sera réalisée lors du prochain Conseil Municipal

La Conseil Municipal procède au vote et autorise Madame la Maire à valider cette offre, à mener toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à constituer les demandes de financements afférents.

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

La première réunion d'élaboration aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à 10h.

Délibération : Remplacement du délégué SMDEA

Madame Marie-Dominique SELETTI a énoncé sa difficulté à participer seule en qualité de représentante de la commune aux comités syndicaux du SMDEA.

Mme Marie-Dominique SELETTI démissionne de sa fonction de déléguée du SMDEA et Mme Virginie BROS FACER se propose à cette fonction.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Mme Virginie BROS FACER est élue déléguée du SMDEA.

Délibération : Remplacement du délégué suppléant au SDE09

Suite à la démission de Monsieur Vincent CAINAUD du Conseil Municipal de Castex, il est nécessaire de délibérer quant à son remplacement en qualité de suppléant délégué au SDE09.

Mme Anne COURTIAL se propose à cette fonction.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 5 Votes pour : 5 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Mme Anne COURTIAL est élue déléguée suppléant du SDE09.

SMECTOM : Bacs jaunes et aménagement des emplacements collectifs

Madame la Maire expose l'organisation des containers pour les recyclables. La commune sera dotée de containers collectifs au niveau du cimetière (2*660l), du croisement du taux et de la serre (1*660l), de billa d'en haut (1*660l) et de Claous d'en bas (2 à 3*660l). Les administrés concernés seront renseignés par le Smectom lors de la distribution des bacs jaunes (du 12 au 24 septembre) afin qu'ils soient bien dotés d'un cabas de pré-collecte et non d'un container.

Madame la Maire évoque la situation préoccupante des containers en centre de village au niveau du cimetière.

Elle a fait un lien auprès du Smectom à ce propos et le Smectom est venu faire un essai camion sur le chemin de Bourdas afin d'évaluer les possibilités de retournement actuelles : retournement possible qu'en fin de voie avant ou après le portail de Porteleni. Ils réfléchissent de leur côté à la possibilité de PAV (point d'apport volontaire) si la déserte porte à porte n'est pas envisageable.

Côté mairie, la question d'une desserte en porte à porte jusqu'à Bourdas peut-être aussi réfléchi, notamment au vu de l'urbanisation de ce secteur et de l'impact visuel de ces containers, par le projet d'une zone de retournement en fin de chemin.

Pour information, la zone de retournement peut se faire avec une, et une seule, marche arrière. Un retournement en « T » est possible d'une profondeur de 15 mètres et largeur de 3/4m, gravillonnée. Une convention d'usage avec un propriétaire privé peut-être pensée réduisant les coûts d'investissement pour la mairie.

Par ailleurs, un aménagement des points de ramassage collectif est à élaborer ensemble également et sera aborder dans le point travaux à venir.

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal des actions menées par le Smectom (joindre l'accueil du Smectom au 05 61 68 02 02) :

- Prêt de broyeur aux particuliers ;
- Prêt de broyeur aux communes ;
- Installation de composteur partagé ;
- Formation au compostage sur le site des communes ;
- Prêt de vaisselle réutilisable aux communes, associations et particulier...

Délibération travaux à venir :

A évoquer après le point concernant le budget.

Budget 2022 : Dépenses à engager

Madame la Maire fait le point sur le budget 2022 et les investissements et dépenses à envisagées en début d'année et non réalisées.

FONCTIONNEMENT chapitre 11 Charges à caractère général :

- 6063 fournitures non stockées-fournitures : Prévisionnel 1800 €, 195.53 € réalisés. Achat de bois prévu pour panneaux d'affichages extérieur, boîte à livres et cloison du grenier ;
- 6068 fournitures non stockées-autres matières : Prévisionnel 800 €, 29.98 € réalisés. Prévision d'achat de fleurs pour embellissement du village ;
- 611 contrat de prestation de service : Prévisionnel 875 €, 175 € réalisés. Gestion des chats errants. La commune n'engagera pas plus son budget dans ce domaine au vu de l'impossibilité de trouver une vétérinaire partenaire. Cependant, la somme déjà engagé doit pouvoir être utilisée ;
- 615231 entretien et réparation de voirie : L'ensemble du budget a été alloué ou est en cours de réalisation. Seul un camion de concassé doit être encore mis en œuvre en fonction du lien avec l'usager concerné ;
- 622 Rémunérations et honoraires : Les derniers frais relatifs au géomètre sont en cours ; L'enquête publique se termine au 15 septembre et le bornage aura lieu le 29 septembre ;

INVESTISSEMENT chapitre 21 Immobilisations corporelles :

- 2188 autres immobilisations corporelles : Prévisionnel 5000 €, réalisé 1 849.85 €. Prévision d'achat de tables et bancs pour le village.

Pour rappel, les budgets alloués à un article sont fongibles au sein d'un même chapitre.

Madame la Maire sollicite les conseillers municipaux afin qu'ils se positionnent sur une ou plusieurs actions à mener.

Madame la Maire propose de mettre en œuvre :

- L'achat des tables et bancs pour manifestations extérieures. Elle propose du mobilier tables et bancs en bois afin de pouvoir penser des réparations futures si besoin, à la différence de mobiliers en plastiques ainsi que du piétement

tubulaire plus solide sur le long terme. Une longueur au maximum de 2.2 m semble plus adapté ainsi qu'une largeur en 0.8, le 0.7 étant de peu moins cher et bien moins confortable. Deux devis sont présentés aux conseillers municipaux ;

- Elle a engagé la clinique vétérinaire de Daumazan à nous proposer un tarif de stérilisation/identification pour les 5 chats déjà engagés dans le budget avec 30 millions d'amis. Ils doivent nous informer également de leur souhait ou non de s'engager sur plus de chats ;
- Le budget relatif au fleurissement pourrait être annulé, dans l'attente des propositions en lien avec le projet de Castex centre et de l'étude paysagère ;
- Le budget relatif au bois....
- Le budget alloué à la réfection des logements devrait être gardé intacte, voir augmenté lors de l'exercice 2023, afin que la commune ait toujours une capacité financière réactive en cas de départ d'un locataire pour engager des travaux. La municipalité pourrait alors engager des travaux de réfection profonde (isolation, peinture, aménagement cuisine) des logements qui maintenant ont plus de 15 ans. La question de la création d'un grenier commun est toujours d'actualités et pourrait être mené cette fin d'année ;
- Il reste le budget pour un camion de concassé. Un lien doit être fait avec l'agriculteur concerné afin d'évaluer avec lui la nécessité de mise œuvre ;
- Le budget relatif à l'achat de bois pourrait servir à un concours diffusé dans le bulletin pour confection d'une boîte à livre et nichoir.

Le Conseil Municipal valide :

- L'achat de 20 tables et bancs, bois et piétement tubulaire, auprès de FAP Collectivités pour un montant de 5 063 € TTC. Une décision modificative du budget sera réalisée lors du prochain Conseil Municipal ;
- De chercher d'ici le prochain Conseil Municipal à l'aménagement des espaces commun de containers à poubelle ;
- De maintenir l'investissement alloué à la réfection des logements chaque année ;
- Lien sera fait avec la mise en œuvre du dernier camion de concassé d'ici la fin de l'année.

Délibération travaux à venir :

- **Salle communale et cuisine :**
 - Aération électrique cuisine
 - Question d'une VMC et clayettes aératrice sur les portes vitrées pour la salle communale sujette à humidité
- **Eaux municipales cimetièrre et place de la Mairie :** Le robinet de la place de la mairie fuit. Proposition de changer ces deux robinets anciens et de les remplacer par des robinets poussoirs plus économiques. Le Conseil Municipal valide cette proposition.
- **Aménagement points de collectes collectifs Smectom :** Tout le travail de réflexion, devis est à réaliser. Point à faire au prochain conseil sur l'avancé de ce dossier.

Madame la Maire propose de laisser la question de la réfection du sol de la salle communale à l'année prochaine. Les travaux et projets à engager d'ici 3 mois sont suffisamment conséquents et nous ne pourrons tout mener de front.

Le Conseil Municipal reporte à l'an prochain les questions relatives à la salle communale, une étude globale devant être menée.

Projet Castex centre : information

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du contenu des rencontres avec Madame la Sous-Préfète de Saint-Girons du 1^{er} août, et Madame la Présidente du Département et du Directeur de l'aménagement du territoire de l'Ariège du 31 août.

La Sous-Préfecture comme le Conseil Départemental soulignent l'intérêt de ce « projet exemplaire » et félicitent le Conseil Municipal de Castex pour la qualité de leur travail et investissement sur ce dossier. Leur soutien sera complet pour mener à terme celui-ci.

Le Conseil Départemental prendra part aux réunions du bureau d'étude et soutiendra l'exemplarité du projet. L'EPFO ainsi que la CCAL participeront également à ces temps de travail. Madame la Maire demande aux Conseillers Municipaux leurs souhaits de participation ou d'information quant à ces réunions : présence, compte-rendu, point régulier hors CM... Les conseillers municipaux souhaitent être informés lors des Conseils Municipaux ainsi que des dates de réunion. Madame la Maire rappelle qu'elle se rendra disponible à tous conseillers lors des permanences du samedi matin pour échanger plus avant s'ils le souhaitent.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental souhaite une communication officielle de ce projet et que le service communication du Conseil Départemental est d'ores et déjà au travail.

Bellevilles, foncière responsable ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale), participe à la revitalisation de territoires et patrimoine clés (villes moyennes, villages, banlieues, zones périurbaines) à travers l'acquisition, la programmation et la réhabilitation de logements, commerces, tiers lieux et espaces d'activités. Bellevilles est un outil immobilier au service de projets responsables, inclusifs, mixtes, écologiques à fort impact social.

Bellevilles a été sollicité sur le territoire de la CCAL et le projet de restauration de la maison des têtes (habitation et commerce) a été présenté. Ils ont transmis à la CCAL un dossier de porteur de projet à destination du couple porteur sur le projet de Castex. Cette opportunité offre une alternative à un portage 100% municipal. Madame la Maire est favorable à ce montage qui permet :

- Un portage par une entreprise solidaire ;
- L'avancement dans le temps de ce projet et permet aux porteurs de le réaliser dans des délais plus adéquates et brefs ;
- Accompagnement des porteurs de projets au départ au travers d'un loyer solidaire, mais pouvant déboucher, selon les possibilités des porteurs, à une acquisition.

Madame la Maire doit rencontrer les porteurs de projet afin de les soutenir dans la constitution de ce dossier. La question du coût de cession des bâtis à la société foncière solidaire Bellevilles devra être réfléchi par le Conseil Municipal afin de compléter ce dossier.

Demande de subvention : projet à venir

Le projet de Castex centre sera certainement le seul à proposer à subvention.

Toutefois, avant décembre 2022, les devis suivants devront être réalisés ainsi que les projets avancés :

- Le mobilier urbain local ;
- Une citerne enterrée pour la DECI de centre de commune ;
- Une bâche souple pour la DECI de Bourdas, ainsi qu'une convention possible ;
- Ainsi que les coûts relatifs à l'adressage postal (panneaux, numéro...)

Adressage postal

Suite à la loi 3DS, dans son article 169, imposant l'adressage postal à toutes les communes sans distinction de strate démographique et à la délibération du Conseil Municipal du 18 juin dernier en ce sens, Madame la Maire propose une réunion mairie-citoyen sur cette question le 1^{er} octobre à 11h afin de déterminer les noms de rues et le système de numérotation envisagée.

La maquette de ce projet sera soumise à conseils auprès de personnes qualifiées dans le domaine.

Un retour sera fait au prochain conseil municipal pour validation et une application rapide.

Information :

- **Projet Educatif de Territoire** : Madame la Maire présente les travaux de la CCAL concernant le PEDT d'Arize-Lèze ;
- **Téléphonie mobile** : Madame la Maire informe le Conseil Municipal du contenu des réunions de la CCCATM et des évolutions dans ce dossier. Elle rappelle que toutes les informations de ce dossier sont consultables par tous sur le site de la mairie. La CCCATM des Castex a été dissoute le 31 août 2022, le projet d'implantation de l'antenne ne se situant plus sur Castex mais sur la commune associée. Castex sera toutefois couverte par le réseau de téléphonie mobile.

Elle soumet au Conseil Municipal la question posée par les représentants du collectif lors de la dernière CCCATM concernant le positionnement de la mairie quant à l'implantation d'antennes relais non ciblées comme initialement prévue par la Préfecture.

Le Conseil Municipal débat cette question : il est rappelé des propositions d'aménagements nombreux ont été fait afin de permettre une implantation raisonnée : 500m des habitations et lieux d'élevage, en hauteur permettant un pylône de petite taille, insérée dans un bosquet favorisant l'insertion paysagère. La mairie avait également proposé de se porter acquéreur du terrain où se

situerait l'antenne afin d'apporter une possibilité de garantie quant à de potentielles évolutions technologiques jugées inquiétantes. Cependant, aucun accord n'a été possible avec le collectif qui, quel que soit les aménagements d'implantations, est resté opposé totalement au(x) projet(s). Devant l'impossibilité de convergence ou d'accord minimale avec le collectif, une implantation en un point unique a été favorisée par les partenaires. L'implantation sera réalisée sur la commune associée.

Le Conseil Municipal souligne que dans ce contexte la mairie n'est plus dépositaire de ce dossier et n'a plus fonction ni possibilité de se positionner sur cette question, que ce soit dans les conditions d'implantation ou de technologie, puisque l'installation se fera sur une autre commune.

- **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** : Madame la Maire a pris contact avec l'OFB afin de se renseigner sur l'ABC comme évoqué lors du dernier conseil. Un ABC sur Castex est estimé environ à 23 000 €, subventionnable à 80 %. Il resterait à charge environ 4 600 €. Afin de réduire les coûts, un inventaire de la biodiversité participatif peut être mené.
Au niveau ingénierie, un porteur technique est sollicité en partenariat avec la commune : le CEN par exemple ou encore le CPIE (association d'éducation environnement et développement durable).
Le projet peut être porté aussi par un EPCI. Madame la Maire a fait lien avec la CCAL pour questionner de son intérêt au niveau communautaire, notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUI en cours.
En Ariège actuellement, la CC Portes d'Ariège est en cours de réalisation et la CC de Mirepoix l'a réalisé.
- **Retour sur le repas de la mairie offert aux habitants** : Madame la Maire fait le point financier et moral du repas de la mairie offerte aux habitants :
Le repas offert aux habitants a connu un franc succès. Environ 80 personnes ont été présentes. Le coût du repas s'élève à 1 048,11 € soit 13 € environ par habitants.
Pour rappel, les élus ont confectionné eux-mêmes le repas, en collaboration avec des habitants. Cela a été un temps de vivre ensemble très agréable.
Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer d'ores et déjà la date du prochain repas qui, comme convenu précédemment, aura lieu séparément de la fête de village afin de permettre, entre autres, la tenue d'une réunion publique annuelle en amont.
Le prochain repas annuel se fera à une date différenciée de la fête locale (voir Conseil précédent). La date du samedi 13 mai est validée.
- **Enquête Publique** : L'Enquête Publique concernant les chemins ruraux de Rugaud, Maleychard et Manzac est en cours. Elle se terminera le 15 septembre. Madame la Maire poursuivra les démarches d'aliénation, comme convenu en conseils municipaux, en suivant.

Point : actions à mener :

Eclairage public : La question de l'éclairage public sera portée au travers du projet de redynamisation du centre de village. Le PNR organise une journée thématique à ce propos. Inscription des élus avant le 20 septembre.

Madame la Maire évoque des projets à plus long terme qui lui tiennent à cœur. Ces projets ne pourront se réaliser sans l'adhésion, le soutien et la présence des administrés :

- Recherche d'une boucle de balade en centre village mettant en valeur le patrimoine et la biodiversité de la commune ;
- Recherche et restauration des fontaines de la commune ;
- Débroussaillage communal plus respectueux de la biodiversité.

Points divers :

- **Esplanade** : Madame la Maire a pris contact avec l'avocate de la commune afin de lui faire part de ses inquiétudes quant à la dégradation accentuée de l'esplanade et du parapet. Le juge a été destinataire de nos inquiétudes via l'avocate et une demande de traitement en urgence a été faite. La rubalise est à remettre en place afin de garantir la sécurité de tous.
- **Comité des fêtes** : Madame la Maire sollicite à ce que la mairie soit conviée à l'assemblée générale annuelle où sera évoqué le rapport moral et le rapport financier ;
- **Gardiennage de l'église** : Retour sur le dispositif ? La question sera traitée au prochain Conseil.
- **Manifestations à venir** : Clean up day, musique église, journée citoyenne... ? Le Conseil propose d'organiser une journée de nettoyage du village suivi d'un concert à l'église. La date sera déterminée en fonction des possibilités de concert.
- **Congrès de Maire de France** : Madame la Maire souhaite pouvoir y assister. Elle financera sur ses fonds propres le trajet, l'hôtel et les repas. Sera à charge de la commune, sur la ligne budgétaire destinée à la formation des élus l'inscription (95€ l'an passé). D'autres élus souhaite-t-il venir également ?
- **Taxe d'aménagement** : De par la modification de la législation, la taxe d'aménagement de 1% pour la commune de Castex ne sera plus perçue par la commune mais doit être versée à la Communauté de Communes.
- **Inauguration du centre de tri** : Faisant suite aux travaux d'amélioration du centre de tri du Plantaurel, Madame la Maire participera à l'inauguration et visite du 24 septembre. Un retour sera fait au Conseil Municipal.
- **Point nouveaux arrivants**
- **A faire sur la commune** :
 - Rangement du garage et du débarras en amont : lors de la journée de nettoyage de la commune ;
 - Enlever la paille de la grange des remparts.

Point et questions diverses :

- Information nouveau président de la CCAL : Jean-Claude COURNEIL, Maire de Lézat ;

- Imprimante et cartouches obsolètes : Que faire de ce matériel ? Proposition de faire un lien vers l'association CLD pour une cession à moindre coût.
- Pompe à eau de la place de la mairie ;
- Impayés en cours ;
- Dépôt sauvage d'ordure : Point : un courrier sera fait aux personnes responsables
- Défaut d'urbanisme : Après discussion et accord avec la Conseil Municipal, Madame la Maire et une Conseillère Municipale recevra l'intéressée pour échanges.

Date prochaine séance du Conseil Municipal

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prochain conseil municipal.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 22 octobre 2022 à 9h30

La séance est levée à 12h50.

Fait à Castex, le 10 septembre 2022

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

Le secrétaire de séance,
Mélanie COT

